



le point sur...

Les projets de plans de protection de l'atmosphère prêts pour l'enquête publique et administrative

Les commissions locales chargées de suivre l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère des agglomérations de Rouen, Port-Jérôme et Le Havre (voir SPInfos N°1) étaient réunies conjointement le mardi 21 juin 2005 dans les locaux du parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande afin de valider officiellement les projets avant leur mise en enquête administrative puis publique.

Représentants des collectivités locales, des industriels, des associations et des services de l'Etat ont salué le travail remarquable accompli au fil des 75 réunions qui ont été tenues au cours de ces trois dernières années. Pas moins de quarante fiches d'actions par plan ont été rédigées. L'implication de l'ensemble des acteurs - même si certains auraient souhaité une mobilisation plus importante des élus - a été le moteur du travail accompli sous l'égide de la DRIRE Haute-Normandie. Elle a permis

une diffusion claire de l'information et des avancées notables, allant au-delà de la réglementation avec des impacts locaux importants, telles que les réductions d'émissions de dioxyde de soufre de 20 à 30% actées par les raffineries de Basse-Seine.

Les projets de PPA présentés ont donc fait l'objet d'un large consensus en notant toutefois une réserve émise au niveau de l'agglomération de Rouen par deux membres associatifs qui se sont abstenus au moment du vote pour souligner qu'ils jugeaient insuffisamment traités les aspects liés aux transports.

L'enquête administrative d'une durée de 6 mois prévue par les textes peut

devoir également être prochainement créés sur la zone industrielle de Rouen Ouest (Le Grand-Quevilly - Petit-Couronne) le 2 septembre et sur l'agglomération d'Elbeuf.

> **Du 8 au 14 octobre, se déroulera à ND de Gravenchon la première semaine de la sécurité.** Le SPPPI Basse-Seine y sera présent à l'occasion de la journée grand public du samedi mais aussi le vendredi 14 où sera réuni l'ensemble des membres des CLIC de Haute-Normandie pour un forum - retour d'expérience. Le programme complet de la semaine de la sécurité est disponible à la mairie de Notre-Dame de Gravenchon qui est à l'initiative de cette manifestation (02 32 84 55 00).

> **Arnaud TOMASI succède à Hélène LE DU** à la tête de la division Environnement Industriel et Sous-Sol au sein de la DRIRE Haute-Normandie. Il devient également à ce titre secrétaire général du SPPPI Basse-Seine. Hélène Le Du qui reste à temps partiel à la DRIRE en tant que directrice

> **L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie.** L'édition 2004 est disponible au format papier sur simple demande par téléphone (02 35 52 32 39) ou par e-mail (philippe.gressent@industrie.gouv.fr).

Elle est également accessible sur le site Internet de la DRIRE.

donc désormais être lancée. Elle sera suivie d'une enquête publique pendant une durée d'un mois minimum. L'approbation définitive des plans est donc prévue courant de l'année 2006.

D'ici là, chacun pourra consulter dès la rentrée sur le site Internet de la DRIRE (www.haute-normandie.drivre.gouv.fr) les projets de PPA validés par les commissions locales.



adjointe, se voit par ailleurs confiée une mission au niveau national dans le cadre du comité de suivi des expérimentations de rapprochement entre DRIRE et DIREN engagées dans cinq régions (Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse).

> **Métiers de l'écologie**

Le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a mobilisé une enveloppe de vingt millions d'euros afin de favoriser le recrutement de jeunes diplômés spécialisés en environnement dans les PMI-PME. Les dossiers concernant ce nouveau dispositif qui peut également prendre en compte des emplois en temps partagé, sont instruits localement par la DRIRE. Plus de 80 dossiers ont déjà été déposés au niveau national. Contact : 02 35 52 32 18

> **La prévention des inondations dans l'industrie.** Ce nouveau cahier technique du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles en Basse-Seine est également disponible par téléphone (02 35 52 32 39) ou par e-mail (philippe.gressent@industrie.gouv.fr). Ce cahier est également accessible au format Pdf sur le site de la DRIRE.

Éditorial

La réunion du Conseil d'Orientation constitue un moment décisif de la vie du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles. Présidé par les préfets des régions de Haute et de Basse-Normandie, le Conseil d'Orientation valide des propositions d'actions qui sont ensuite concrètement mises en œuvre avec l'appui des commissions spécialisées dans les domaines de l'eau, de l'air, des risques industriels, des déchets, des sols pollués ou de la communication.

Ce numéro de SPInfos fait donc une large place aux travaux du dernier Conseil réuni en mars dernier à Rouen. Les orientations retenues illustrent bien ce que peut apporter le SPPPI en complément d'une réglementation nationale de plus en plus étoffée. Il s'agit donc moins, comme par le passé, de pallier l'absence de contraintes réglementaires face aux attentes locales en matière d'environnement industriel que d'accompagner, voire devancer, l'application des textes. Cette nouvelle approche permet de mieux prendre en compte les spécificités du terrain mais aussi d'informer l'ensemble des acteurs sur une réglementation, parfois complexe, mal connue ou comprise, et qui peut paraître déconnectée des enjeux locaux. Elle permet également de mieux responsabiliser les différentes parties prenantes aux enjeux d'un développement industriel durable, qu'ils soient humains, économiques ou environnementaux.

Les nouvelles orientations du Conseil ont été élaborées dans cet esprit, en fonction des attentes des membres, permettant ainsi de positionner l'action du SPPPI là où elle a le plus de valeur ajoutée.

Hélène Le Du

Secrétaire Générale
du SPPPI Basse-Seine



L'événement Un pôle Environnement et Développement Durable

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, l'installation du Pôle Environnement et Développement Durable en Haute-Normandie a eu lieu le 7 juin 2005 à la Préfecture de Région. La finalité de ce pôle est d'assurer la cohérence, la convergence et la lisibilité de l'action des services de l'Etat et des établissements publics en matière d'écologie et de développement durable, par la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée déclinant au niveau régional les politiques nationales et internationales. Ainsi, le pôle a pour mission d'analyser les enjeux environnementaux régionaux afin de proposer des orientations stratégiques répondant aux priorités définies par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ainsi qu'aux objectifs de la nouvelle loi organique de finances (Lof). Il devra également favoriser la circulation de l'information afin de mettre en cohérence et partager les données produites mais aussi contribuer à l'harmonisation des politiques environnementales et des orientations stratégiques entre les services et les établissements publics concernés. Enfin le pôle devra concourir à la promotion du développement durable en veillant à sa prise en compte dans l'ensemble des politiques et à la déclinaison de

la stratégie nationale en actions concrètes auprès du grand public et des différents acteurs socio-économiques.

Plusieurs orientations stratégiques sont d'ores et déjà actées dans le cadre du Pôle. Elles comportent cinq axes essentiels pour la Haute-Normandie : la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, la prévention des risques naturels et technologiques, le plan de gestion globale de l'Estuaire, le soutien aux politiques environnementales et le développement durable, la mise en cohérence et le partage des données sur l'environnement.



> **Les membres du pôle**

Autour de la direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et de la direction régionale de l'Environnement, qui constituent le cœur du pôle, sont directement associés les directions départementales de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt, les services Vétérinaires ainsi que les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime. Peuvent également être invités en tant que de besoin, les services de la Navigation, les services départementaux d'Architecture et du Patrimoine, la direction régionale et les directions départementales des Affaires Sanitaires et Sociales.

Plusieurs organismes, notamment des agences et établissements publics, sont également associés aux travaux du pôle : l'Agence de l'Eau, l'ADEME, le Conseil Supérieur de la Pêche, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National des forêts, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le Bureau de Recherche Géologique et Minière, l'INERIS, l'IFREMER et Voies Navigables de France.

Philippe DUCROCCQ, à la fois directeur de la DRIRE et de la DIREN dans le cadre de l'expérimentation du rapprochement entre les deux services, est nommé chef du Pôle.

En bref...

> **Installation du CLIC de Rouen-Est.** Daniel Cadoux, Préfet de la Région de Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, a installé le 7 juillet 2005 le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la zone industrielle située à l'Est de l'agglomération rouennaise qui comporte quatre sites classés SEVESO seuils hauts implantés sur la commune de Oïssel : Francolor Pigments, Grande-Paroisse, Orgachim et Yara. Outre Oïssel, les communes concernées par les périmètres de sécurité autour de ces sites sont Saint-Étienne du Rouvray, Tourville-la-Rivière, Gouy, Saint-Aubin-Celloville et Belbeuf. Le comité réunit 30 membres représentant les collectivités locales, les services de l'Etat, les riverains ainsi que les exploitants et les salariés des entreprises concernées. Il a pour mission de favoriser l'échange et l'information sur les actions menées pour prévenir les accidents industriels. Deux autres CLIC

Publications disponibles...

le dossier

Le nouveau programme d'actions du SPPPI Basse-Seine



Le conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine s'est réuni le 16 mars 2005 à Rouen sous la présidence de Daniel Cadoux, Préfet de la région Haute-Normandie et Préfet de la Seine-Maritime. La DIRE de Basse-Normandie représentait le Préfet de Basse-Normandie, co-président du SPPPI. Associant les principaux acteurs concernés à ses travaux, le conseil examine régulièrement les thèmes qui touchent à l'environnement industriel régional afin de définir le cadre et les objectifs des programmes d'actions qui seront ensuite élaborés et mis en œuvre en concertation avec les membres de commissions spécialisées.

L'ordre du jour de la réunion du 16 mars a ainsi conduit les membres du SPPPI à examiner successivement les rejets industriels dans l'eau et dans l'air, la prévention des risques industriels mais aussi l'élimination des déchets et le traitement des sols pollués, en proposant les orientations à mettre en œuvre dans chaque domaine.

Les principales orientations retenues par le Conseil

Poursuivre la prévention des pollutions

En matière de lutte contre la pollution de l'eau, une orientation essentielle du SPPPI vise la poursuite du programme de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses engagé depuis 2003 en Haute-Normandie (voir SPInfos N°2). L'objectif est ici de devancer la réglementation qui se profile en application d'une directive cadre européenne en suscitant l'engagement volontaire des entreprises mais aussi des collectivités locales concernées. Parallèlement, le Conseil a également approuvé le renforcement de la lutte contre les inondations qui peuvent avoir des conséquences graves lorsqu'elles touchent les sites industriels. Les deux programmes s'inscrivent à la fois dans des cadres réglementaire et incitatif.

Autre thème tout aussi important, l'amélioration de la qualité de l'air repose désormais en grande partie sur les futurs plans de protection de l'atmosphère des agglomérations de Rouen, de Port-Jérôme et du Havre actuellement en phase finale d'élaboration. Investi d'un rôle de coordination et d'impulsion, le SPPPI souhaite

1 La composition du Conseil d'Orientation du SPPPI est définie par un arrêté interpréfectoral des Préfets de Région de Haute et Basse-Normandie des 16 et 30 mars 2004. Elle comprend quatre collèges représentant les élus des collectivités territoriales et locales, les industriels et aménageurs, les personnalités qualifiées et les organismes spécialisés, les services de l'Etat et les agences. Le secrétariat général du SPPPI Basse-Seine est assuré par la DIRE Haute-Normandie.

continuer à assurer le suivi de ces plans dans le temps de façon à garantir la mise en œuvre des préconisations. En même temps, le SPPPI prêtera une attention particulière aux impacts sanitaires potentiels, qu'il s'agisse de la légionellose liée aux tours aéroréfrigérantes (562 répertoriées en Haute-Normandie), des émissions de substances toxiques ou de la pollution des sols par des retombées de rejets atmosphériques plombés. Là encore, les orientations présentées en séance ont été largement approuvées.

Les risques industriels mais aussi les transports de matières dangereuses

La prévention des risques technologiques constitue depuis plusieurs années un autre axe majeur des travaux du SPPPI. Elle repose sur la réduction des aléas à la source et la mise en place de barrières de sécurité afin de contenir les zones exposées à l'aléa à l'intérieur de l'enceinte des installations ou à proximité. Les programmes du SPPPI visant à étendre cette démarche au-delà des sites SEVESO, en particulier en direction des entreprises utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène et/ou ayant un environnement proche vulnérable, seront donc poursuivis. Lieu d'échange et d'information, le SPPPI s'attache ainsi à diffuser les bonnes pratiques et à valoriser les réalisations dans ce domaine. Dans le même esprit, il se voit confier un rôle moteur pour la mise en place des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et pour le suivi de l'expérimentation (actuellement lancée sur Port-Jérôme) des plans de prévention des risques technologiques prévus par la loi de juillet 2003.

Dans le prolongement des actions menées pour renforcer la sécurité des sites industriels, les membres du conseil ont également largement évoqué le transport des matières dangereuses qui leur est souvent lié. Il a ainsi été décidé de développer une approche intégrée qui pourrait commencer sur un territoire limité mais riche, celui de l'agglomération havraise, en s'appuyant sur les compétences des services de l'Etat, de l'Institut Européen des Risques et des responsables locaux (voir encadré).

S'agissant des déchets industriels, le conseil s'est attaché à traiter principalement deux aspects. D'une part, la coordination des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des centres de traitement de déchets qui sont de plus en plus nombreuses (10 en Seine-Maritime et 4 dans l'Eure) en confiant notamment à la commission « déchets » du SPPPI un rôle de CLIS multi-installations afin d'éviter de multiplier les réunions locales où l'on retrouve souvent les mêmes acteurs. D'autre part, si la production de déchets industriels spéciaux (actuellement 380 000 tonnes/an) paraît relativement stable en Haute-



Normandie, la répartition entre les producteurs et les filières de traitement évolue. De plus, la saturation de certains centres d'enfouissement technique commence à être évoquée ainsi que l'émergence de nouveaux projets de centres de traitement. Afin de mieux cerner ces différents aspects, il a donc été décidé la réalisation d'un état des lieux.

Renforcer la communication

Parallèlement, le conseil a souhaité que soit renforcé le traitement des sols pollués (191 sites répertoriés en Haute-Normandie) d'une part en concentrant les efforts sur les sites jugés prioritaires d'autre part, en renforçant les actions d'information et de sensibilisation des acteurs en s'appuyant notamment sur les nouveaux outils de communication qui ont été mis en place dans ce domaine, en particulier les systèmes d'information géographique et l'Internet.

De façon plus générale, la communication constitue en elle-même un enjeu important évoqué tout au long des débats par les membres du Conseil. Le SPPPI peut en effet apporter davantage de cohérence et de pédagogie pour rendre plus accessibles les informations souvent complexes qui touchent à l'environnement industriel. La synergie des compétences et des moyens doit notamment permettre de proposer des supports et des actions répondant mieux aux attentes des habitants. Parmi les nouveaux outils évoqués, on retiendra plus particulièrement la réalisation en cours d'un CD-Rom sur les risques technologiques et naturels majeurs en Haute-Normandie et l'expérimentation d'un indice d'évaluation « à chaud » des incidents et accidents industriels, à l'image de ce qui se fait déjà dans le secteur du nucléaire (voir ci-contre).

Communiquer à « chaud » sur les accidents industriels

L'établissement d'un critère d'évaluation synthétique des conséquences d'un incident ou d'un accident en matière d'environnement industriel représente toujours un exercice difficile, en particulier « à chaud » lorsque l'événement vient de se produire. La publication d'un tel indice répond cependant à une attente forte du public. Avant toute généralisation d'un tel outil, le ministère de l'Ecologie propose cependant d'expérimenter dans plusieurs régions, dont la Haute-Normandie, une échelle de cotation inspirée d'une méthode d'évaluation préconisée dès 1994 par l'union Européenne.

Un projet d'indice a donc été développé dans cette perspective, à l'instar de l'échelle INES dans le domaine de la sûreté nucléaire (International Nuclear Event Scale). Cet indice vise à intégrer des données à caractère abstrait difficilement assimilables par le public (quantités et propriétés des matières dangereuses impliquées dans l'accident), mais aussi des aspects concrets plus

directement accessibles (victimes, cours de rivière pollués, dommages économiques...). La cotation sera réalisée par l'industriel sous le contrôle de l'inspection des installations classées. Cette cotation est effectuée en fonction des éléments à disposition et pourra être affinée ou corrigée après analyse « à froid » de l'accident.

L'expérimentation proposée par le ministère implique d'associer étroitement les principaux acteurs concernés (services de l'Etat, industriels, collectivités, médias) à la fois aux modalités de diffusion des indicateurs et d'évaluation de leur impact. Le SPPPI constitue donc une structure particulièrement bien adaptée pour une telle démarche. Consultés lors du conseil d'orientation, les membres ont approuvé le principe de cette expérimentation qui sera toutefois menée en interne, « à blanc », dans un premier temps avant une généralisation éventuelle. On peut cependant noter que le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels) utilise déjà cet indice dans ses publications.



Mieux prendre en compte les risques « TMD »

Au fur et à mesure que la réglementation et les connaissances se sont développées en matière de risques technologiques dans les sites industriels, s'est posée la question de la maîtrise du risque une fois les produits dangereux passés l'enceinte de l'installation réglementée. Il en est d'ailleurs résulté des avancées récentes permettant de mieux prendre en compte les problématiques liées aux TMD, les transports de matières dangereuses. C'est

notamment le cas à travers la transposition de la directive Seveso 2 qui impose que soient intégrés dans les études de dangers les appointements et autres zones de chargement/déchargement connexes aux installations à hauts risques. De même, la loi du 30 juillet 2003 sur les risques technologiques et naturels impose que dans un délai de trois ans les zones de stationnement, de chargement ou de déchargement de véhicules transportant des matières dangereuses (ports, gares de triage, gares routières, etc.) remettent aux autorités une étude de dangers selon les mêmes exigences que celles réclamées aux exploitants d'installations à risques.

A ces avancées importantes et novatrices ont pu également ajouter plusieurs initiatives régionales comme les porter à connaissance sur les zones de dangers associées aux canalisations de transports de matières dangereuses transmis par la préfecture de Seine-Maritime aux maires des communes concernées ou encore le lancement en juin 2004 du pôle TRANSAID, déclinaison régionale de la convention d'assistance en cas d'accident de TMD passée entre le ministère chargé de l'industrie et l'Union des industries chimiques.

Il reste cependant encore beaucoup à faire en matière de TMD et il est notamment apparu important lors de son récent Conseil d'Orientation que le SPPPI Basse-Seine se mobilise pour faire progresser cette problématique en s'appuyant sur les connaissances, les compétences et la volonté de ses membres. Dans un premier temps, il a été proposé que le SPPPI au travers d'un groupe de travail ad hoc, concourt au développement d'une vision plus intégrée des risques (industries, TMD, ports) sur un secteur limité. Compte tenu de l'impact lié à l'ouverture de Port 2000 et de la variété des sources de risques, l'agglomération havraise a été retenue comme champ d'expérimentation. Les outils n'étant pas tous disponibles aujourd'hui, il s'agira d'apprendre en marchant. L'expérience ne pourra être un succès sans une implication de tous les acteurs (chercheurs, experts, services de l'Etat, industriels, port, élus) et une volonté d'avancer des décideurs. Au niveau du Havre, industriels, port et agglomération ont manifesté leur intérêt pour une meilleure prise en compte des TMD, que ce soit par leur collaboration avec l'Institut Européen des Risques déjà fortement impliqué sur ce sujet ou par les axes de travail qui figurent dans le contrat d'agglomération.